



# NEWSLETTER #14

## INVESTIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

### Améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap

En matière d'emploi, de numérique, d'accessibilité aux bâtiments publics, etc. le plan France Relance engage plusieurs milliards d'euros à travers divers appels à projets et appels à manifestation d'intérêts notamment pour accompagner la transformation de notre société, afin qu'elle devienne plus accessible et inclusive.

#### #1jeune1solution

Les personnes en situation de handicap bénéficieront ainsi de l'investissement massif de **6,5 milliards d'euros** du plan #1jeune1solution, pour un objectif d'embauche de **8.000 jeunes en situation de handicap**.

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire et économique, **une aide exceptionnelle de 100 millions d'euros** permettra de dynamiser le recrutement, sans limite d'âge, de près de **30.000 personnes en situation de handicap**.

[www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr) 

#### #accessibilité

L'amélioration de l'accessibilité du bâti est une priorité de l'effort de rénovation des bâtiments publics qui va mobiliser **4 milliards d'euros**, notamment au profit des bâtiments publics de l'enseignement supérieur.

L'accessibilité des transports sera également améliorée grâce aux investissements de France Relance dans les mobilités. **120 millions d'euros** seront investis pour garantir l'accessibilité des gares SNCF pour les personnes à mobilité réduite d'ici 2025.

La politique d'accessibilité est **une priorité gouvernementale**. Elle s'inscrit dans une politique plus large, interministérielle, celle du handicap.

La loi du 11 février 2005 dite loi « handicap » a fixé une stratégie d'accessibilité pour tous sans exclusion, généralisée à tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports, santé, etc.) pour permettre **« l'accès à tout pour tous »** et ce, quelle que soit la forme de handicap : moteur, visuel, auditif, mental, cognitif et psychique.

**L'accessibilité de la chaîne du déplacement est au cœur des enjeux de la construction et de la rénovation des bâtiments.**

A ce titre, la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Hautes-Alpes instruit, en matière d'accessibilité, les demandes d'autorisation de travaux concernant les établissements recevant du public (ERP).

Les instructeurs « accessibilité » reçoivent, étudient et présentent les projets à la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA), afin de se prononcer sur ces dossiers dans des délais rapides.

Début 2021, la DDT a envoyé à toutes les communes et communauté de communes **une « mallette »** de documents afin de favoriser l'uniformité et la qualité des dossiers reçus.

La SCDA, composée des représentants des chambres professionnelles et des associations de personnes handicapées est en mesure d'émettre les préconisations et recommandations **les plus pertinentes sur des dossiers bien construits**.

**L'objectif est d'accélérer la mise en accessibilité des services publics et commerces présents dans le département.**

#numérique

Dans la continuité des avancées réalisées pendant la crise sanitaire en matière d'accessibilité de la communication gouvernementale, **un investissement de 1 milliard d'euros dans la transformation numérique de l'Etat et des territoires** permettra notamment de renforcer l'accessibilité des services publics numériques.

#industrie

Le fond de relocalisation, en soutien aux projets industriels dans les territoires (400 millions d'euros), **bénéficiera à des projets à forte dimension inclusive**, sur le modèle du projet *Résilience* développé au cœur de la crise sanitaire dans le secteur textile.

Cet investissement vient s'ajouter au dispositif exceptionnel de soutien aux **structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises adaptées**, doté de 300 millions d'euros.

#santé

Avec les investissements massifs issus du **Ségur de la santé**, 1,4 milliard d'euros est consacré aux outils du numérique en santé afin **d'améliorer les conditions d'accès aux soins des personnes handicapées**.

Les **1,2 milliards d'euros** investis pour la rénovation de 65 000 places d'EHPAD à horizon 2025 bénéficieront aux personnes handicapées vieillissantes.

EN SAVOIR PLUS  
[PLANDERELANCE.GOUV.FR](https://planderelance.gouv.fr)